

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le vingt-neuf du mois d'avril,

A la salle de l'Union de MAICHE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en dates du 23 avril 2026 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Christel PILLOT, Sébastien PARENT, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Christophe JANIN, Brigitte COURTET, Bertrand LOUVET, Françoise VUILLEMIN, Vincent BOBILLIER, Marc CLAIS, Sébastien WOLFF, Martial CORDIER, Anthony MERIQUE, Sébastien BARRAS, David MONNET, Philippe MITTAG, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMMAIN, Sylvain LAURENT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Maxime MARTIN, Pascal JACQUOT, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Dany KRASAUSKAS, Didier DURAND, Jean-Michel FEUVRIER, Jean-Pierre BARTHOULOT, Francine LA PENNA, Patricia PARATTE, Denis SIMONIN, Caroline ARGOUARC'H, Fernande SPIELMANN, Jean-Pierre ETEVENARD, Nicolas JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Pascal FORET, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD, Samuel HOUSER, Patrick BOITEUX, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Jean-Paul FEUVRIER donne procuration à Martial CORDIER, Régis LIGIER donne procuration à Dany KRASAUSKAS, Véronique SALVI donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT, Georges VALLAT donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER

Excusés : Alexandre PANTEL, Florent MOUREAUX, Claudine CAGNON, Raphaël PEQUIGNOT, Julien NAEGELEN

Secrétaire de séance : Gérard GENTIT

MEMBRES :	En exercice : 64	Présents : 54	Ayant pris part à la délibération : 58
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2026-04-10	Objet : ELECTIONS – DSP – Désignation des membres de la commission pour les délégations de service public
---	--

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1411-5, D 1411-3, D 1411-4 et D 1411-5,

La commission de Délégation de service public sera constituée conformément à l'article L1411-5 du CGCT.

Elle est composée :

- Du Président de la communauté de communes, ou en cas d'empêchement de son représentant ;
- De 5 membres titulaires élus en son sein par le conseil communautaire ;
- De 5 membres suppléants, élus dans les mêmes conditions.

Les membres titulaires et suppléants sont élus :

- Au scrutin de liste,
- A la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- Sans panachage ni vote préférentiel.

Il est précisé que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Le conseil communautaire est informé qu'une liste a été déposée en vue de l'élection des membres de la commission.

Cette liste comporte :

- 5 membres titulaire ;
- 5 membres suppléants.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire DECIDE de procéder à l'élection des membres de la commission au scrutin public conformément au dernier alinéa de l'article L 2121-21 CGCT et NOMME les délégués titulaires et suppléants comme suit :

Membres titulaires		Membres suppléants	
MERIQUE	Anthony	BARTHOULOT	Françoise
JACQUOT	Pascal	BONVALOT	Léon
MARTIN	Roland	RACINE	Catherine
WYCART	Pierre-Jean	JUBIN	Nicolas
DURAND	Didier	MONNET	Alexandre

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMAIN



Délibération adoptée avec :

Voix pour : 58

Voix contre : 0

Abstention : 0

Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le



ID : 025-200023075-20260429-DEL_2026_04_10-DE

260429_Délib_PC_2026_04_10_ELECTIONS_Désignation membres commission DSP

Communauté de communes du Pays de Maïche
24, rue Montalembert 25 120 Maïche

Tél : 03 81 64 17 06 • contact@ccpm-maiche.com • paysdemaiche.fr